

Utilisation de la doctrine aide

Par **Shasha7**, le **06/11/2018** à **17:30**

Bonjour,

J'aimerais avoir une petite information concernant la doctrine. Nos professeurs ont en juste parlé en cours et ne nous ont pas expliqué comment l'utiliser.

En ce moment je fais une fiche d'arrêt et pour analyser la portée de mon arrêt je me suis aidée d'articles de doctrines.

Est-ce que j'ai le droit de recopier des extraits ? Dois-je les citer lorsque j'écris quelques passages qui m'ont aidés à comprendre l'arrêt ?

Et en fait, lors des examens la doctrine ne saura pas sous nos yeux, donc quel est l'intérêt concrètement de l'utiliser en tant que telle ?

Même si évidemment je pense qu'elle est utile pour comprendre la pensée juridique.

Merci à vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/11/2018** à **08:48**

Bonjour

La doctrine vous permet de mieux comprendre l'arrêt.

Lors d'un commentaire à la maison vous pouvez tout à fait vous aider d'articles de doctrine.

Et effectivement, si vous reprenez les propos de l'auteur il faudra le citer.